

Rapport annuel 2020-2021

An 2 de réalisation du projet éducatif 2019-2022

Adopté par le conseil d'établissement le :

6 décembre 2021



École des
Trois-Temps

RESPECT-OUVERTURE D'ESPRIT-COLLABORATION

1- OBJECTIFS DU DOCUMENT

La Loi sur l’instruction publique (LIP) oblige les établissements scolaires à rendre des comptes aux parents de leurs élèves et à la communauté. Le rapport annuel des écoles et des centres est le plus important des outils de reddition de comptes utilisés par les établissements. L’article 82 de la LIP prévoit que le conseil d’établissement (CE) doit préparer et adopter un rapport annuel contenant un bilan de ses activités. Par ailleurs, la LIP prévoit aux articles 74, 75 et 83 que le conseil d’établissement adopte le projet éducatif de l’école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité. De plus, l’article 83.1 de la LIP impose au conseil d’établissement de procéder annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence. Le présent document vise à fournir aux établissements des éléments d’informations utiles pour les guider dans la préparation et l’élaboration des rapports annuels. Il propose notamment quelques éléments qui devraient faciliter le travail des auteurs. De plus, il indique la date limite à laquelle les rapports doivent être terminés et les moyens de diffusion.

2- LE CADRE LÉGAL

[Version à jour le 15 juin 2020] Art. 74 « Le conseil d’établissement analyse la situation de l’école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu’elle dessert. Sur la base de cette analyse et en 2 : 11 tenant compte du plan d’engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l’école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue. Chacune de ces étapes s’effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l’école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d’établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l’école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire. ». [Version à jour le 15 juin 2020] Art. 75 « Le conseil d’établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l’école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l’évaluation du projet éducatif de l’école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l’école. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication. » [Version à jour le 15 juin 2020] Art. 82 « Le conseil d’établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire ». Art. 83 « Le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité. Art. 83.1 « Le conseil d’établissement procède annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l’école et au protecteur de l’élève. » Art. 457.4 Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l’élaboration, par le centre de services scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration. Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par le centre de services scolaire, de tout type de document qu’il détermine. Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

[Nouvel article en vigueur le 1er juillet 2020] Art. 457.6 « Le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. » [Version à jour le 15 juin 2020] Art. 220 « Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte. (...) ».

3- PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école des Trois-Temps est située à St-Marc-sur-Richelieu. Située aux abords de la rivière Richelieu, à 32 kilomètres au sud-est de Montréal, Saint-Marc-sur-Richelieu fait partie du paysage des terres fertiles de la Vallée du Richelieu. Elle fait partie intégrante de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu, et compte une population de 2187 habitants. Saint-Marc-sur-Richelieu s'étend sur une superficie de 62.32 km², la municipalité conjugue un immense territoire agricole, les érablières du boisé de Verchères et un noyau villageois de résidences.

L'école des Trois-Temps accueille, en 2020-2021, 172 élèves dont 18 élèves du préscolaire (1 classe). Les autres élèves sont répartis de la 1^{re} à la 6^e année du primaire (8 classes régulières).

Le personnel est composé d'enseignantes (préscolaire, primaire et spécialiste), d'orthopédagogues, de professionnels (psychologue, psychoéducatrice et orthophoniste), de personnel de soutien (secrétaire, technicienne en éducation spécialisée, préposée aux élèves handicapés, concierge), d'une technicienne et d'éducatrices pour le service de garde et de la direction.

Voici le [lien](#) pour le projet éducatif complet de l'école des Trois-Temps.

NOTRE MISSION :	Nous travaillons à développer le plein potentiel de chacun afin qu’il s’épanouisse et prenne part au bien de la communauté.
NOTRE VISION :	Nous sommes une école solide comme le ROC : Respect, Ouverture d’esprit et Collaboration. Nous, les membres du personnel de l’école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l’école vers sa vision. Le personnel de l’école des Trois-Temps s’engage à : • Considérer l’autre comme il aimerait être considéré en faisant preuve d’empathie et de savoir-vivre. • Travailler avec les autres dans un but commun à partir de ses forces et des forces des autres en les soutenant, en les encourageant et en partageant leurs idées. • Être à l’écoute afin d’accueillir la différence de façon positive et d’accepter de faire des compromis au besoin.
NOS VALEURS :	Respect, Ouverture d’esprit et Collaboration.

RÉSUMÉ GLOBAL

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle ¹	Évaluation an 1	Évaluation an 2	Tendance	Modification au Plan d’action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Orientation 1 Soutenir chaque élève dans l’atteinte de son plein potentiel	Objectif 1.1 D’ici juin 2022, augmenter le résultat moyen aux épreuves de lecture de 2e(CSP), 4e et 6e année (MEES).	Résultat moyen des élèves en lecture aux épreuves CSP et MEES	2e : 77,6% 4e : 81,0% 6e : 75,4%	1 Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l’année de référence (situation initiale).			➔	• Poursuivre les communautés d’apprentissage en lecture pour le 1^{er} et 2^e cycle en ciblant les prédicteurs de réussite en lecture. • Poursuivre l’enseignement explicite des stratégies de lecture (ADEL). • Poursuivre le travail amorcé avec notre conseillère pédagogique.

¹ Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l’année de référence (situation initiale).

Le code d’évaluation  « À surveiller » est utilisé.

Orientation 2 Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire	Objectif 2.1 D'ici juin 2022, diminuer le nombre de comportements de violence verbale et physique en implantant des pratiques efficaces pour développer les habiletés sociales des élèves.	Le nombre de comportements de violence verbale et physique.	1069 comportements de violence verbale et physique.	À partir des manquements notés à l'agenda des élèves, les événements notés dans Mozaik portail et les résultats du sondage en lien avec le plan de lutte à la violence et à l'intimidation, l'équipe école est en mesure de confirmer que nous avons répertorié moins de 800 comportements de violence verbale et physique à l'école des Trois-Temps en 2020-2021, soit une baisse de plus de 25%.				• L'actualisation du mode de vie est complétée. • Poursuivre l'enseignement explicite des comportements attendus. • Poursuivre les ateliers permettant le développement des habiletés sociales • Poursuivre les activités de valorisation. • Sondage effectué auprès du personnel, des parents et des élèves en 2020-2021. • Mise à jour du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation
Orientation 3 Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques	Objectif 3.1 D'ici juin 2022, améliorer l'engagement des élèves par l'utilisation de différentes stratégies d'enseignement efficace et probant.	Le niveau d'engagement scolaire des élèves.	Le niveau d'engagement des élèves est de 70%	¹ Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale). Cependant, le sondage en lien avec le plan de lutte à la violence et à l'intimidation révèle que 85% des élèves de la 3 ^e à la 6 ^e année jugent avoir un niveau d'implication satisfaisant dans leur rôle d'élève.				• Cibler la stratégie d'enseignement « Voir l'erreur comme une occasion d'apprendre » pour tous les niveaux. • Enseigner et modeler les tâches et les comportements attendus afin d'améliorer le niveau d'engagement et le sentiment d'efficacité personnel. • Sonder les élèves sur leur sentiment d'efficacité personnel et valider la perception des enseignantes.

Légende :  Action requise
 À surveiller
 En voie de réalisation
Tendance : ↑ : Amélioration
→ : Aucune amélioration significative
↓ : Régression

¹ Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).

5- ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Comme prévu à l'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique, les résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ont été évalués. Nous devons poursuivre nos enseignements auprès de toute la communauté éducative (parents, élèves, membres du personnel) quant à l'utilisation du terme « intimidation ». L'objectif n'est pas de banaliser les mauvais comportements, mais bien de comprendre le caractère répétitif et l'inégalité des pouvoirs dans une situation d'intimidation. Beaucoup d'interventions ont été réalisées par l'ensemble du personnel afin de contrer les comportements inadéquats (violence verbale et physique, manque de respect). Les parents ont été associés à cette démarche. Toutes les dénonciations réalisées par les élèves et les parents ont été traitées. Aucun rapport sommaire n'a été produit à la direction générale en 2020-2021.

Un sondage a été effectué au printemps 2021 auprès des élèves, des parents et du personnel quant à l'état de situation en lien avec les gestes de violence et d'intimidation. Le bilan, qui a été présenté au personnel et au conseil d'établissement, s'est avéré dans l'ensemble très positif.

6- RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

a) Dons et activités de financement

- Un partenariat entre l'école et la Fondation de l'Instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu, où la direction siège d'office, permet chaque année d'ajouter des ressources (don de 5 000\$) à l'école tant en termes de personnel que de matériel (orthopédagogie, livres, dictionnaires, etc.).
- Une campagne de financement a été effectuée au profit de la Fondation de l'Instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu. Les ventes se sont élevées à 5 529\$ et l'école a été en mesure de remettre un montant de 2 211.60\$ à la FISMR.

b) Rapport de la présidente du conseil d'établissement

Madame, Monsieur,

Voici le rapport annuel 2020-2021 du conseil d'établissement (C.E.) de l'école des Trois-Temps, qui se veut une rétrospective des activités qui se sont déroulées au sein du C.E. durant l'année. Le rapport renferme plusieurs informations générales sur le milieu scolaire et la réussite de nos enfants.

À titre de présidente, je tiens à souligner la participation et l'implication des membres du conseil lors de la tenue des séances. Voici les sujets qui ont été traités lors des rencontres du C.E. :

- Approbation des sorties éducatives et complémentaires et des activités de fin d'année;
- Approbation des fournitures scolaires et frais chargés aux parents;
- Adoption du budget annuel 2020-2021 et du budget provisoire pour 2021-2022;
- Adoption de l'aide aux parents;
- Adoption du rapport annuel de l'école Des Trois-Temps;
- Autorisation des sorties dans le quartier;
- Approbation des principes d'encadrement relatifs aux contributions financières des parents;
- Adoption du mode vie 2021-2022;
- Approbation de la grille-matière 2021-2022;
- Adoption des critères de sélection de la direction d'établissement;
- Approbation de la campagne de financement avec la FISMR;
- Consultation sur les Règlements de fonctionnement du conseil d'administration du CSSP;
- Formation obligatoire pour tous les membres du comité suite à la nouvelle structure du CSSP;
- Discussion sur la création d'un comité étudiant;
- Organisation et présentation de la conférence avec Richard Robillard;
- Discussion sur la qualité de l'eau et des rénovations à venir pour l'école.

La dernière année en fût une de plusieurs défis. Outre la pandémie avec laquelle on avait déjà fait nos armes au printemps 2020, nous avons également vécu un changement de direction et une nouvelle structure au niveau de centres de services scolaires.

Quel courage ont eu nos élèves ainsi que tous les membres de l'équipe école face à ce fléau qui marquera l'unicité de cette année scolaire. Chapeau et bravo à tous! Le départ de madame Vicky fût décevant à entendre puisque nous sommes conscients qu'étant une petite école qui partage la direction avec celle de St-Antoine, nous serons souvent confrontés à ce défi dans le futur. Toutefois, nous sommes toujours aussi privilégiés d'avoir un nouveau directeur confiant et heureux de partager son expertise dans notre école. Merci d'avoir choisi des Trois-Temps M. Pierre-Luc! Pour ce qui est du centre de services scolaire, je sens une structure plus près des parents et une implication plus concrète et participative. Il est certain que mon opinion peut être biaisée de par ma participation au sein du comité de Parents du CSSP et de mon implication avec l'exécutif de ce même comité. La clé est de rester informé et de partager l'information aux parents. Veuillez noter que vous êtes toujours les bienvenus d'assister aux rencontres du conseil d'établissement. Nous avons à l'ordre du jour un point « parole au public ». Toutes les dates des rencontres sont publiées sur le site internet de l'école.

Je termine mes 2 premières années au sein du conseil d'établissement et je poursuis mon rôle à titre de parent d'élève depuis maintenant 8 ans. Je suis probablement une des plus grandes ferventes de la qualité de notre enseignement au sein des Trois-Temps. L'équipe école est structurée, agile, et présente. La clé du succès est de travailler avec eux pour en faire bénéficier vos enfants.

Je remercie tous ceux qui par leur dévouement, leur confiance, et leur disponibilité contribuent à faire de l'école des Trois-Temps un lieu où la réussite et l'épanouissement des élèves sont une priorité.

En mon nom personnel, je vous remercie de la confiance en mon égard. Je vous souhaite un été de déconfinement sain et des activités au Québec à profusion. Bonnes vacances!

Patricia St-Laurent,

Présidente du conseil d'établissement

30 juin 2021

Le rapport annuel 2020-2021 de l'école des Trois-Temps a été adopté par le conseil d'établissement le 6 décembre 2021. Résolution numéro CÉ # 21-22-16

Patricia St-Laurent
Présidente du conseil d'établissement
2021-2022

Pierre-Luc Moisan
Directeur de l'école des Trois-Temps